



Association Sportive de Tir à l'Arc de SAINT JUNIEN



M. Jean-Marc CHABASSE 7 Rue des Etangs
87720 SAILLAT sur VIENNE tel : 05 55 03 45 07
e-mail : chabasse.jean-marc@orange.fr
N° agrément : 10/87/205

La Compagnie des Archers de SAINT-JUNIEN

a le plaisir de vous inviter à leur **Concours de Tir à l'Arc Extérieur (TAE)**, le **DIMANCHE 07 Juillet 2019**, au Parc Municipal des Sports, stade du CHALET, Allée des POMMIERS. coordonnées GPS : lat. : 45° 53.800' nord, long. : 0° 53.899' est

* PROGRAMME

DEUX DEPARTS TIR A L'ARC EXTERIEUR

* **Date:** DIMANCHE 07 Juillet 2019

* **Lieu:** Stade du chalet (près du camping)

* **Inscriptions:** Par correspondance ou par tel. avant le 04 juillet 2019

à M. Jean-Loup TERRIEN 10 BOSCARTEUS 87520 CIEUX tel : 05 55 03 31 62/06 41 98 24 86
ou par e-mail : jean-loup.terrien@orange.fr (uniquement a cette adresse)

Licences, Passeports et Certificats Médicaux obligatoires et seront exigés aux Greffes.

Tenues blanches ou tenues de club recommandées.

* Droits d'inscriptions:

Adulte	1 tir	10 Euros	2 tirs	14 euros
Jeune	1 tir	8 Euros	2 tirs	10 euros

• Horaires:

Ouverture du greffe	8 H 30	13 H 30
Echauffement 30 minutes	9 H 00	14 H 00
Débuts des tirs	9 H 30	14 H 30
Résultats		Environ 17 h 00

* Déroulement :

- Echauffement de 30 minutes sur blason (non-changé)
- 2 x 6 volées de **6 flèches** en 4 min pour toutes les catégories
- Rythme ABC.
- les catégories et les classements sont définis par le règlement
- tir international ; 20, 30, 40, 60, 70m catégorie classique / 50 m poulie
- TAE 50 m; distance mètres blasons de 122 à partir de junior
- Remise des récompenses à la fin des tirs de l'après midi.

Contrôle du matériel pendant l'échauffement

• **Arbitre :** - M. Patrice ROGER (responsable) et M. Pierre RIBIERE

* Récompenses :

- aux trois premiers de chaque catégorie.
- par équipe de club de trois archers (3 Hommes- 3 Femmes-3 Jeunes) inscrits avant le début du concours.
- Challenge de la ville de Saint-Junien, équipe de 4 Archers, dont une femme ou jeune, et un Compound maximum
- boissons et sandwiches sur place.